

dans son cœur. « C'est vous qui me sortirez d'ici, lui dit-elle. Cette demande fut repoussée, mais ce refus n'était que sur les lèvres, aussi ne persuada-t-il pas. La jeune infirme lui répéta la même chose avec la même assurance. Cet air de persuasion étonnait celle qui, plus tard, devait être leur protectrice. L'idée d'une fondation l'occupe et l'agite sans cesse; elle en parle, elle intéresse quelques personnes, et en peu de temps elle procure à ses trois jeunes filles une chambre, deux lits, trois chaises, trois écuelles et un pot de terre.

Les trois malades installées dans cette demeure, la première

mars 1858 qu'elle s'est endormie dans le Seigneur. L'établissement qu'elle a créé perpétuera longtemps le nom de la bienfaitrice.

L'Administration s'occupe actuellement de faire placer dans un lieu apparent de la maison l'inscription suivante :

A LA MEMOIRE
DE
M^{lle} LOUISE ADELAIDE PERRIN
FONDATRICE (EN MARS MDCCCXIX)
DE L'ETABLISSEMENT DES JEUNES FILLES INCURABLES
NEE A LYON LE II AVRIL MDGCLXXXIX
DECEDEE DANS CET HOSPICE LE XV MARS MDCCCXXXVIII

BIENHEUREUX CELUI QUI ETEND SUR LE PAUVRE UNE CHARITE INDUSTRIEUSE
ET INTELLIGENTE
DIEU LE DELIVRERA AU JOUR DE L'AFFLICTION — Ps. XL. 1

Dans l'une de nos dernières livraisons (1), en rappelant, d'après Mathieu de La Font, que, sur la fin du XVII^e siècle, une demoiselle Perrin, « faisant profession de dévote zélée pour les pauvres incurables à qui elle voulait laisser tous ses biens, s'était mis en tête de leur fonder un hôpital, » l'un de nos collaborateurs faisait, à propos de cette honorable tentative, restée alors sans résultat, cette judicieuse remarque : « Ne dirait-on pas en lisant ce nom (celui de M^{lle} Perrin) que la pensée qui conçoit et exécute avec persévérance une bonne œuvre est un héritage de famille. »

(Note de l'Editeur de la REVUE).

(1) REVUE DU LYONNAIS, tom. X, p. 45.